



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 34

CINQUIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M. ALTOMARE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 222 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'alimentation)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Programs)*.

Il s'élève un débat.

M. ALTOMARE intervient.

MM. MICHALESKI et MOSES, M<sup>me</sup> LAMOUREUX ainsi que M. WISHART posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* EWASKO, M<sup>me</sup> NAYLOR, M. MICHALESKI ainsi que M<sup>me</sup> LAMOUREUX interviennent. M. WISHART exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. SALA présente la proposition suivante :

Proposition n° 6 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à écouter les médecins et à arrêter les coupes budgétaires imposées à l'hôpital Grace

Attendu :

que depuis des mois, les médecins, les infirmiers, les travailleurs paramédicaux et d'autres travailleurs de la santé de première ligne de l'hôpital Grace ont exhorté le gouvernement provincial à arrêter les coupes budgétaires, à pourvoir les postes vacants et à améliorer la qualité des soins reçus par les patients;

qu'à ce jour, le gouvernement provincial et la ministre de la Santé ont ignoré ces appels à l'aide, ce qui a entraîné un manque de personnel pendant les quarts de travail de nuit, la réduction du nombre de lits et, d'après les médecins de l'hôpital Grace, un niveau de soins de moindre qualité;

que 45 médecins de l'hôpital Grace ont envoyé une lettre à la ministre de la Santé le 9 mars 2023 pour exprimer leur inquiétude quant au manque de surveillance des patients à l'hôpital;

qu'en novembre 2022, les médecins de l'hôpital Grace ont exhorté le gouvernement provincial à prendre des mesures urgentes pour mettre fin à la grave pénurie de personnel au sein de l'hôpital en approuvant le financement d'un poste dans le but d'aider à assurer la sécurité des patients pendant la nuit;

que ces médecins ont également soulevé des inquiétudes concernant la sécurité des patients et du personnel en raison d'une augmentation des préoccupations fondamentales liées à la sécurité et d'incidents critiques découlant d'un manque de médecins dans les services aux patients pendant la nuit;

que les médecins ont écrit qu'ils ne sauraient trop insister sur le fait que la sécurité des patients reste sérieusement compromise à l'hôpital Grace à cause de la réponse et de l'engagement inadéquats actuels du gouvernement en matière de financement d'un poste;

que cette question a été soulevée par les médecins pour la première fois en novembre, lorsqu'ils ont proposé à l'Office régional de la santé de Winnipeg d'aligner les normes de l'hôpital Grace sur celles des autres hôpitaux de Winnipeg, laquelle proposition a été rejetée, et qu'une seconde proposition est restée sans réponse;

que les conséquences de la grave pénurie de personnel se font sentir dans les hôpitaux dans toute la province et pas uniquement à l'hôpital Grace;

que cette grave pénurie de personnel met en lumière les années de coupes budgétaires et d'inaction du gouvernement provincial à l'égard du système de santé;

que le gouvernement provincial a abandonné les travailleurs de la santé au Manitoba en effectuant des coupes budgétaires dans les soins de santé, lesquelles coupes il a réalisées notamment en réduisant le nombre de lits à l'hôpital Grace, en laissant des postes d'infirmiers vacants, en négligeant de recruter et de maintenir en poste les travailleurs nécessaires pour fournir les soins de qualité que les Manitobains méritent dans les hôpitaux, y compris dans l'hôpital Grace,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba réproue le gouvernement provincial pour son absence d'écoute des infirmiers, des médecins et des autres travailleurs de la santé de première ligne et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à régler la crise des soins de santé à l'hôpital Grace en arrêtant les coupes budgétaires dans les soins de santé.

Il s'élève un débat.

M. SALA intervient.

MM. MICKLEFIELD, BUSHIE, GERRARD et PEDERSEN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

Ministre KLEIN, U. ASAGWARA ainsi que MM. MICKLEFIELD et GERRARD interviennent. M. PEDERSEN exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

**TREIZE HEURES TRENTE**

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 38) — *Loi modifiant la Loi sur le privilège du constructeur (paiement rapide)/The Builders' Liens Amendment Act (Prompt Payment)*.

(M. le ministre TEITSMA)

---

M. le ministre CULLEN dépose le rapport annuel que prévoit la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* pour l'année se terminant le 31 mars 2022.

(Document parlementaire n° 40)

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. le ministre WHARTON, M. SANDHU, M<sup>me</sup> COX, N. FONTAINE et M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des déclarations de député.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — Demande visant, d'une part, à exhorter le gouvernement provincial à fournir immédiatement une couverture de santé publique gratuite et complète à tous les résidents du Manitoba, y compris aux demandeurs d'asile, aux travailleurs migrants, aux étudiants internationaux, aux enfants à charge des résidents temporaires et aux résidents sans papiers, et, d'autre part, à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à entreprendre une campagne de communication multilingue afin de fournir aux résidents visés des renseignements concernant la couverture de santé élargie, à informer les établissements et fournisseurs de santé sur la couverture élargie offerte aux personnes n'ayant pas d'assurance-santé publique de même que sur la mise en œuvre des changements nécessaires en matière de politiques et de protocoles, à créer et à faire appliquer des politiques de confidentialité strictes ainsi qu'à fournir au personnel une formation en vue d'assurer la sécurité des résidents dont le statut d'immigration est précaire et de veiller à ce qu'ils puissent avoir accès à des soins de santé publics sans compromettre leur capacité à demeurer au Canada..

M<sup>me</sup> LATHLIN — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à effectuer une évaluation de la route provinciale secondaire n° 224 et à procéder aux réparations adéquates au moyen de fonds publics le plus rapidement possible.

M. Maloway — Demande visant à exhorter la nouvelle première ministre à aider la ville de Winnipeg, sur le plan financier, à construire un pont à trois voies dans chaque direction afin de conserver le lien essentiel qui relie le secteur nord-est de Winnipeg, Transcona et le centre-ville, à exhorter le gouvernement provincial à recommander que la ville garde le vieux pont Louise entièrement ouvert à la circulation pendant cette construction et à étudier la faisabilité de le garder en service à des fins de transport actif dans le futur.

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M<sup>me</sup> MARCELINO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures afin de réduire l'exposition de la population au plomb à Winnipeg et à mettre en œuvre les recommandations que le gouvernement provincial propose dans son enquête indépendante, notamment la création d'un plan d'action pour le quartier Weston, l'élaboration d'un programme visant à sensibiliser et à informer la population quant aux dangers du plomb, la tenue d'une étude plus approfondie et la création d'un programme de suivi permettant aux personnes qui subissent une plombémie d'être vues par un professionnel de la santé.

M. SANDHU — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. REDHEAD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

M. SALA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à modifier les conditions d'admissibilité aux Services d'intégration communautaire des personnes handicapées pour qu'elles reposent sur les besoins des personnes ayant des handicaps spécifiques ou non spécifiques, notamment des handicaps multiples ou touchant des fonctions exécutives, et non seulement sur leur QI.

---

L'Assemblée convient de céder à la députée de Kildonan–River East le parrainage de la proposition émanant d'un député n° 7 — Proposition visant à féliciter le gouvernement provincial d'avoir investi dans des mesures de soutien pour les diabétiques, laquelle est actuellement attribuée au député de La Vérendrye.

---

Conformément au paragraphe 34(8) du *Règlement*, la personne leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement provincial à rétablir la clinique de soins de podologie de Thompson sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

M. le ministre EWASKO propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (brevets d'enseignement et conduite professionnelle)/The Education Administration Amendment Act (Teacher Certification and Professional Conduct)*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le ministre EWASKO intervient.

MM. ALTOMARE et LAMONT posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

**Jeudi 23 mars 2023**

---

M. ALTOMARE, U. ASAGWARA, M. LAMONT et M<sup>me</sup> NAYLOR interviennent. M. BUSHIE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

M. le *ministre* EWASKO dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 35.

(Document parlementaire n° 41)

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux au lundi 3 avril, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger